

VENDEUR

Nom : Haras du Semnon
Adresse : La Touche
CP Ville : 35134 Thourie
Tel : 0688539365
Email : nagherve@gmail.com
IBAN : FR76 1380 7004 6032 1212 6499 905

JUMENT

Nom :
N° sire :

Statut étalon PSSM1 : N/N non porteur

Conditions de vente 2024

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon Vedouz de Nestin aux conditions suivantes :

ACHETEUR

Nom :
Adresse :
CP Ville :
Tel :
Email :

Centre de mise en place

Nom :
Adresse :
CP Ville :
Tel :
Email :

IAF

120 € TTC à la réservation + 600 € TTC (dont TVA (5,5 %) - PV 48 h

Les frais de suivi gynécologique, les frais de mise en place ainsi que les frais de pension restent à la charge de l'acheteur.

IART

220 € TTC à la réservation + 600 € TTC (dont TVA 5,5 %) - PV 48 h

La réservation comprend les frais de collecte et deux envois
Les envois complémentaires sont facturés en fin de saison au tarif de **72 € TTC / envoi semaine** et **84 € TTC / envoi le samedi** (dont TVA 20 %)

IAC

150 € TTC à la réservation + 600 € TTC (dont TVA 5,5 %) - PV 48 h
Frais d'envoi Eurogen vers le centre : 130 € TTC (dont TVA 20%)

La réservation comprend l'envoi de deux doses de 8 paillettes. Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur.

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé et du virement ou chèque de règlement de la réservation et du transport le cas échéant à l'ordre du Haras du Semnon

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque du solde de la saillie. L'éleveur s'engage à aviser le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

Fait à

Signature vendeur



le

Signature acheteur avec la mention « Lu et Approuvé »